



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 9 mai 2018

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

La directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale Auvergne-Rhône-Alpes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Madame la directrice d'académie et de
Messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs
académiques des services de l'Éducation
nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale d'EPS

Affaire suivie par
Jean-Luc Cournac
Pierre-Etienne Tailfer

Téléphone
04 72 80 63 38
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Labellisation « génération 2024 » : développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017, indique dans sa mesure 1 : « créer un label **Génération 2024** pour les établissements scolaires et universitaires ».

À cette fin, les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Sports lancent pour la rentrée 2018 un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

La labellisation vise quatre objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
3. Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau ;
4. Ouvrir les équipements sportifs des écoles et établissements.

Un cahier des charges est conçu pour aider les équipes éducatives volontaires à mener à bien leur projet et à en évaluer l'effet. Vous trouverez en annexe de ce courrier l'appel à candidature et son cahier des charges, ainsi que le dossier académique de demande de labellisation « génération 2024 ».

Deux campagnes de candidature sont ouvertes pour l'obtention du label pour l'année scolaire 2018-2019 :

1. Une première vague de candidatures est attendue pour le 15 juin.
2. Une seconde vague de candidatures est attendue pour le 15 septembre.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce projet éminemment éducatif, au cœur de la formation d'un futur citoyen sportif, cultivé et attentif à sa santé.

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Marie-Danièle Campion

La directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Delaunay